



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze avril le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 28 mars 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Bachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Florian BOISSIN, Carole GALINY, Sabine HUGUES, Jacques CORCESSIN,

Absents excusés : Manon BLOQUE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Éric GONSSARD, N'Fissa BENSAID

Absents représentés : E. VIOLA pour B. EL KHALFI, R. VIOLA pour P. DE QUEYLARD,

Secrétaire de séance : Sabine HUGUES

Objet :

Actualisation du plan de financement pour les travaux du gymnase - abroge et remplace la délibération n°2023-du 21 décembre 2023

Dans le cadre du projet de réhabilitation et de remise aux normes du complexe sportif Léo LAGRANGE, les services de l'Etat nous ont demandé d'actualiser notre plan de financement de sélectionner le scénario relatif aux économies d'énergies sur lequel la commune s'engagerait.

Le plan de financement rectifié par la délibération n°2023-101 du 21 décembre 2023 prévoyait les montants suivants :

Plan de financement prévisionnel - Tranche 1 : 2023/2024		
FINANCEMENT	%	MONTANTS (H.T)
Coût total du projet 2023/2024 :	100%	1 021 348,00 €
Subventions sollicitées ETAT :	40%	408 539,20 €
Reste à charge (autofinancement, acomptes subventions) :	60%	612 808,80 €

Il est proposé de le rectifier comme suit :

COÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX - TRANCHE 1	
2023	
OBJET	MONTANT (H.T)
Etudes préalables	146 235,37 €
2024	
OBJET	MONTANT (H.T)
Travaux et maîtrise d'œuvre	875 112,63 €
MONTANT TOTAL :	1 021 348,00 €

COÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2025 - TRANCHE 2	
OBJET	MONTANT (H.T)
Travaux et maîtrise d'œuvre	1 422 087,00 €
Administratif, ingénierie et imprévus	56 565,00 €
MONTANT TOTAL :	1 478 652,00 €

COÛT PREVISIONNEL TOTAL DES TRAVAUX - TRANCHES 1 ET 2	2 500 000,00 €
--	-----------------------

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 030-213002124-20240411-2024_025-DE

Plan de financement prévisionnel - Tranche		
FINANCEMENT	%	
Coût total du projet 2023/2024 :	100%	1 021 348,00 €
Subventions sollicitées ETAT :	58.75 %	600 000,00 €
Reste à charge (autofinancement, acomptes subventions) :	41.25%	421 348,00 €

Plan de financement prévisionnel - Tranche 2 : 2025		
FINANCEMENT	%	MONTANTS (H.T)
Coût total du projet 2025 :	100%	1 478 652,00 €
Subventions sollicitées ETAT :	27.05 %	400 000,00 €
Reste à charge (autofinancement, subventions) :	72.95 %	1 078 652,00 €

S'agissant des travaux portant sur la rénovation énergétique du bâtiment, le rapport d'audit fait état de trois scénarios :

Scénarios

n°	Nom de l'APE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
1	ITE			x
2	Isoler la toiture terrasse			x
3	Isoler la toiture inclinée			x
4	Remplacer les fenêtres	x	x	x
5	Ajouter un système ECS thermodynamique		x	x
6	Installer une PAC	x	x	x
7	Relamping	x	x	x

Synthèse des scénarios

Nom du scénario	Aspects financiers			Consommation d'énergie (kWh EF/m2/an)			
	Investissement (k€)	Économie financière (k€/an)	Temps de Retour sur Investissement	Avant	Après	Économie	%
Scenario1	21	3	8	22	16	6	26%
Scenario2	34	4	9	22	13	8	37%
Scenario3	266	5	56	22	11	10	47%

Considérant que les aides financières afférentes à ce projet ne seront octroyées que dans le cadre d'économies d'énergie substantielles, il est proposé de retenir le scénario n°3.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 030-213002124-20240411-2024_025-DE

- **DE MODIFIER** le plan de financement prévisionnel sur la proposition d'approbation du scénario n°3,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à actualiser les demandes de subventions afférentes

Le secrétaire de séance,
Sabine HUGUES



Délibéré le jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr